Image not found or type unknown

annulation d'un permis de construire

Par **melanie77**, le **09/03/2010** à **10:43**

Bonjour,
Nous sommes dans une zone pavillonaire d'une vingtaine de pavillons alignés et accolés.
Nous venons de découvrir qu'un permis de construire a été accepté en date du 27 janvier 2010 prévoyant la construction d'un centre commercial sur un champs en face de chez nous.
Le bâtiment principal sera contruit en face de nos maisons à 25 m de nos clotures d'une hauteur de 9 m. Entre le bâtiment et nos clotures il y aura une route permettant le passage des camions pour les livraisons et le quai de livraison (donc à moins de 10 m).
Nos terrains ont un dénivelé en pente d'environ un 1m50, (ce qui ajoute encore à la hauteur...) et font 20 m de longueur. Donc la construction sera à moins de 45 m de nos maisons.
Est-ce légale, les riverains ont-il une possibilité de demander une modification du permis (si nous ne pouvons pas l'annuler !!)
Entre autre est prévu 500 parkings, station service etc...
Que pouvons nous mettre en avant pour aboutir dans notre requte ?
Merci de vos précieux conseils
Mélanie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés